

COMMUNE DE BARON
Compte-rendu du conseil municipal du 05 décembre 2013

Convocation : 25 novembre 2013

Présents : Mme DORIDOT, CAPON, DELABAYS
 Mrs BALLIGAND, DUMONET, DUMONTET D., FORGEAT, PALLOT

Absent : Mme LARUE (procuration à Mme CAPON)
 M. DUMONTET Michel (procuration à M. DUMONTET David)
 M. FORGEAT (procuration à M. DUMONET)

Secrétaire de séance : M DUMONTET David

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2013

Choix de la banque pour emprunt et DM :

Comme évoqué lors de la dernière réunion de conseil, une partie des travaux de rénovation de la salle des fêtes sera financé par le biais d'un emprunt bancaire. Trois établissements bancaires ont été consultés, deux ont donnés réponses, le Crédit Agricole et la Caisse d'épargne. Pour un emprunt de 12 000 € sur 10 ans, le Crédit Agricole offre les meilleures conditions ; un taux d'intérêt à 2,75 % et des frais de dossier de 150 €, ce qui représente une annuité de 1 376,44 €.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le choix du Crédit Agricole et autorise le Maire à signer le prêt auprès de cet établissement bancaire.

Révision des tarifs communaux 2014 :

Après délibération, les conseillers décident unanimement la fixation des tarifs communaux 2014 comme suit :

Location salle des fêtes (chauffage inclus)

| Situations | Tarifs 2014 |
|---|-------------|
| Particuliers contribuables : | |
| * vin d'honneur, | 32,00 € |
| * location pour repas familial | 85,00 € |
| Particuliers non-contribuables : | |
| * vin d'honneur, | 40,00 € |
| * location pour repas familial | 160,00 € |
| Réunion des associations communales : | |
| * assemblée générale ordinaire, | Gratuite |
| * autres réunions | 32,00 € |
| * location réception avec repas payant, | 85,00 € |
| Réunion des associations hors commune : | |
| * assemblée générale ordinaire, | 40,00 € |
| * location réception avec repas payant | 160,00 € |

| | Tarifs 2014 |
|---|-------------------------|
| Concession cimetière (Cinquantenaire) : | |
| * prix pour contribuables | 55,00 €/m ² |
| * prix pour non-contribuables | 550,00 €/m ² |
| Occupation du domaine public à Chamoges : | |
| * M. Pascal DEVERS | 60,00 € |
| Redevance assainissement collectif : | |
| * Part fixe | 6,00 €/an |
| * Part variable (le m ³) | 0,68 €/m ³ |
| * raccordement | 1 500,00 € |
| Photocopies : (prix unitaire) | 0,15 € |

Fixation tarif chauffage Logement Communal :

M. le Maire fait le bilan annuel d'utilisation de la chaudière bois.

Concernant la consommation :

** la mairie + salle communale => 36 213 kWh (pour mémoire en 2012 => 35 832 kWh, en 2011 => 35 290 kWh)*

** le logement de l'école => 17 569 kWh (pour mémoire en 2012 => 16 134 kWh, 2011 => 14 523 kWh)*

Le cout d'exploitation de la chaufferie a été réparti comme suit

| | kWh consommés sur l'année | Coût annuel |
|--------------------------|---------------------------|------------------------|
| mairie + salle communale | 36 213 kWh | 1 990,27 € / an |
| logement de l'école | 17 569 kWh | 965,60 € / an |
| TOTAL | 53 782 kWh | 2 955,87 € / an |

La locataire du logement de l'école paiera dorénavant 79,06 €/mois de chauffage.

Extension Maison DELDYCKE :

M. Nicolas DELDYCKE souhaite installer l'électricité dans sa résidence secondaire située au lieu-dit « Cellaire ». Pour cette installation électrique il resterait à la charge de M. DELDYCKE la somme de 3 700 €. Ne sachant pas si le SYSDEL facturera directement à M. DELDYCKE ou à la commune de BARON, dans le cas où l'installation électrique soit facturée à la Commune de BARON, M. DELDYCKE s'est engagé à faire un don à la commune de BARON d'un montant équivalent à la somme qu'aura déboursée la commune soit 3 700 €.

DM cotisation élu :

Suite à un changement de fiscalité (intervenu cet été avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013) concernant les dotations élu, la commune de BARON à due versée 2 500 € de charges supplémentaires non prévue lors du vote du BP.

Pour ajuster le BP il est décidé à l'unanimité d'ajouter au compte « 65 » la somme de 2 500 € et de déduire du compte « 61523 » la somme de 2 500 €.

Information et questions diverses :

Suite à la fusion des EPCI, M. le Maire informe les conseillers que le nombre de Kilomètres de voirie communautaire sur la commune de BARON reste inchangé.

Monsieur le Maire, demande aux conseillers s'ils souhaitent organiser une cérémonie de vœux de la Municipalité aux Baronnais. Les conseillers décident à l'unanimité de l'organiser le 11 janvier 2014 à 11 h 30.